

Résumé du 02/07/21 relatif aux arrêtés d'autorisation pour l'accès aux ressources génétiques sur le territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation délivrés entre le 31 décembre 2020 et le 26 avril 2021

(BO MTES - MCTRCT du 02 juillet 2021)

NOR : TREL2032653A

Par arrêté en date du 31 décembre 2020, il a été donné autorisation au titre de l'article L. 412-8 du code de l'environnement (n° 1) à :

Hallstar France

Zone d'activités Frejorgues Est

50 rue du Rajol 34130 Mauguio

suite à sa demande d'autorisation, pour la réalisation des activités suivantes :

Commercialisation d'un ingrédient cosmétique anti-acnéique (« Clear Oléoactif ® »)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Thymus vulgaris L. (chénotypes thymol et carvacrol)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aude, Hérault

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, l'utilisateur mettra en oeuvre les actions décrites dans le contrat de partage des avantages.

Par arrêté en date du 26 avril 2021, il a été donné autorisation au titre de l'article L. 412-8 du code de l'environnement (n° 2) à :

Laboratoires M&L

ZI Saint-Maurice, 04100 Manosque

suite à sa demande d'autorisation, pour la réalisation des activités suivantes :

Recherche de nouvelles propriétés cosmétiques d'un extrait végétal dans un but de valorisation commerciale

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Juniperus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ardèche

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, l'utilisateur mettra en oeuvre les actions

décrites dans le contrat de partage des avantages.

Par arrêté en date du 26 avril 2021, il a été donné autorisation au titre de l'article L. 412-8 du code de l'environnement (n° 3) à :

Firmenich Grasse

ZI Les Bois de Grasse

06130 Grasse

suite à sa demande d'autorisation, pour la réalisation des activités suivantes :

Développement et commercialisation de nouveaux composants pour les parfums et arômes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Espèces végétales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, l'utilisateur mettra en oeuvre les actions décrites dans le contrat de partage des avantages.

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/resume-020721-relatif-arretes-dautorisation-laces-ressources-genetiques-territoire>